1/20 ANNEXE VII

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour immatriculation)

Le carrossier-constructeur soussigné **S. A. J. HUWER** inscrit sous le n° 3115 du code A. P. E.,

demeurant à : Z. I. à RUITZ - B.P. 84 - 62620 BARLIN - Tél. 21.52.40.41

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à : (nom et adresse) : .....

.....

.....

la carrosserie suivante : .....VOIRIE.....

et certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu que :

Le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation.

Le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R. 61, R. 62, R. 82 à R. 94, R. 98 à R. 102 et R. 104 du code de la route et des arrêtés pris en son application.

Le porte-à-faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. (X = 3,245.. m), satisfait aux limites minimale (.1,780 m) et maximale (...3,300 m) fixées par le constructeur :

- dans sa notice descriptive (1)
- ~~dans l'accord joint de son service technique (1)~~

et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.

Les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minima et inférieurs ou égaux aux charges au sol maxima prévues par le constructeur.

La largeur du véhicule (..2,500 m) n'excède pas celle fixée par le constructeur (..2,500 m).

Le véhicule ne sera pas immatriculé dans les genres T.C.P. ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM).

Le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie.

CARACTERISTIQUES DU VEHICULE (2)

Genre (3) : .....SRSP.....

Carrosserie (4) : .....VOIRIE.....

Marque : .....TR'AX.....

Type : .....S 34 3V AL.....

N° d'identification : .....YA9S343VALL129036.....

Nombre de places assises : ...../.....
(y compris le conducteur)

Empattement : F' = ...6,000..... m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout)

Longueur L = ...11,245..... m

Largeur l = ...2,500..... m

Surface L x l = ...28,112..... m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE

Longueur utile du chargement : T = ...7,300..... m

Porte-à-faux arrière du véhicule : X = ...3,245..... m

Longueur des ferrures et charnières : c = ...0,295..... m

* ainsi que des éléments de carrossage

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :

Y = ...0,700..... m

Porte-à-faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y$ = ...2,950..... m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F'−Y = ...3,300..... m

Poids total autorisé en charge : PTAC = ...34000..... kg

Poids à vide (avec carrosserie) (6) :

PV = PC + M + Ca = ...18430..... kg

PC : Poids du châssis-cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord sans conducteur ni passagers, sans porte-roues ni roues de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : Poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) AV du véhicule carrossé (6) :

PV AV = ...8750..... kg
(ou sous pivot semi-remorque).

Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) AR du véhicule carrossé (6) :

PV AR = ...9680..... kg

Poids du conducteur et des passagers :

p : 75 kg x nombre de passagers (conducteur compris).

p = .../..... kg

Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) AV (5) :

p. AV = p (cas de cabine avancée) (1) = .../..... kg

p. AV = $\frac{2p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = ... kg

Poids du conducteur et des passagers sur le (ou les) essieu(x) AR (5) :

p. AR = 0 kg (cas de cabine avancée) (1) = .../..... kg

p. AR = $\frac{p}{3}$ (cas de cabine normale) (1) = ... kg

Chargement : Ch = ...15570..... kg
(Ch = PTAC − PV − p).

* Eléments de carrossage · dévidoir de tuyaux sur fond arrière.

(1) Barrer la mention inutile.

(2) Voir notice descriptive.

(3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive.

(4) La carrosserie indiquée doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.

(5) Dans le cas de cabine "hors série", p. AV et p. AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et des passagers par rapport à l'essieu considéré

(6) Joindre les tickets de pesée correspondants.